

## FICHE DE POSTE

# Professeur des Écoles Maître Formateur (PEMF)

**Texte de référence :** Circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016 relative aux missions des maîtres formateurs

### DESCRIPTION DU POSTE

Le Professeur des Écoles Maître Formateur (PEMF) contribue à la formation initiale des professeurs des écoles, qu'il s'agisse des étudiants préparant le concours de recrutement ou des professeurs stagiaires. Il est également susceptible de participer à la formation continue des maîtres du premier degré. Il exerce l'ensemble de ses activités de formateur sous l'autorité de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

### QUALIFICATION DEMANDÉE

**Poste ouvert aux enseignants du premier degré, titulaires du CAFIPEMF.**

Le PEMF est titulaire d'un poste d'enseignant dans une école et exerce une double fonction :

- une fonction d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe,
- une fonction de formateur.

Ces deux fonctions font de lui un acteur essentiel de la formation des enseignants du premier degré à la fois comme expert de la pratique de la classe et de la polyvalence du métier, et comme garant d'une articulation efficace et éprouvée entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'analyser avec suffisamment de recul la diversité des situations et des démarches d'enseignement pour en percevoir les effets. C'est avec cette spécificité qu'il fait partie intégrante des équipes de formateurs. Il contribue à la construction progressive des compétences professionnelles, analyse les pratiques de classe, intègre les exigences et les contraintes de la polyvalence.

### MISSIONS DU PEMF

**Le Professeur des écoles maître formateur intervient à plusieurs niveaux :**

- Il participe aux actions d'accueil des professeurs stagiaires, avant la rentrée scolaire et au recensement de leurs besoins de formation.
- Il assure l'accueil dans sa classe d'étudiants lors des stages d'observation et de pratique accompagnée ou, le cas échéant, de professeurs stagiaires.
- Il organise des visites conseils et assure le suivi des étudiants en stage en responsabilité dont il est référent.
- Il rédige des rapports de visite et participe au processus d'évaluation de la formation.
- Il assure le tutorat d'un ou plusieurs professeurs stagiaires et des étudiants se destinant au métier de l'enseignement.
- Il élabore et réalise certaines activités entrant dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue des personnels enseignants du premier degré.
- Interlocuteur privilégié de l'équipe de circonscription, il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation et d'animation de la circonscription, il participe à l'encadrement d'actions d'écoles.
- Il peut être amené à participer aux groupes départementaux pilotés par les IEN-CCPD.

### CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES

**Membre de l'équipe de formateurs, Il doit avoir :**

- ➔ Des compétences didactiques et pédagogiques avérées dans tous les domaines disciplinaires, pour tous les niveaux de classe.
- ➔ Une bonne expertise de la pratique de la classe et de la polyvalence du métier.
- ➔ Une connaissance solide et actualisée du système éducatif, des programmes scolaires, des textes officiels, des outils ressources et des dispositifs institutionnels permettant d'améliorer le suivi et la réussite des élèves.
- ➔ Une bonne culture de l'évaluation.
- ➔ Une bonne maîtrise de l'ingénierie de formation à partir des référentiels de compétences professionnelles (positionnements, exploitation des positionnements, constitutions de groupes de travail, formations)
- ➔ La capacité à s'investir dans des actions d'innovation et d'expérimentation.
- ➔ D'excellentes compétences relationnelles et communicationnelles (orales et écrites).
- ➔ Une maîtrise des outils numériques et des ressources en ligne (dans le cadre de la formation à distance, notamment).
- ➔ Des qualités de discrétion, de loyauté, de confidentialité

### ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le PEMF bénéficie d'un allègement d'un quart à un tiers de son service hebdomadaire d'enseignement de 24h et d'un allègement de deux heures hebdomadaires en moyenne annuelle du service des 108h dédiées à ses missions de PEMF. Des déplacements sur le département sont inhérents à la fonction. Le remboursement des frais occasionnés est pris en compte dans le cadre d'une enveloppe contingentée.

**Personne en charge du dossier :**

DE LA CRUZ Michel A-DASEN en charge de la formation 1<sup>er</sup> degré: [ienfoixv@ac-toulouse.fr](mailto:ienfoixv@ac-toulouse.fr)